

n° 45451 - HdB/ad

Paris, le 18 janvier 2019

Madame, Monsieur, Cher(e) Camarade,

En ce tout début de l'année 2019, je tenais, en mon nom personnel, celui des membres du conseil d'administration et de nos collaborateurs à vous présenter, pour vous-même et votre famille, nos vœux les plus sincères de santé, bonheur et sérénité.

L'année 2018 a démontré que notre association et notre fondation constituent un ensemble harmonieux, coordonné et efficace qui agit pour les blessés d'aujourd'hui et de demain.

De nouveaux et jeunes camarades nous ont rejoint, pour un grand nombre au titre de leur psycho-traumatisme de guerre, venant compenser l'effectif de ceux que nous avons eu la tristesse de perdre.

Forts de ce constat nous pouvons et nous devons continuer à aller de l'avant.

L'association multiplie ses efforts pour apporter à ses membres, et à leurs conjoints survivants les plus démunis, des aides sociales significatives leur permettant de conserver leur autonomie. D'autres associations, dont celles du Comité d'Entente des Grand Invalides de Guerre, sont également soutenues afin de leur permettre d'assurer leurs propres aides sociales.

En équipant les hôpitaux militaires de matériel de pointe, en dotant le service de chirurgie dentaire de l'Institution Nationale des Invalides d'équipements de radiologie panoramique, en favorisant le développement de l'implantologie, en soutenant les cellules d'aide aux blessés, la CABAT en particulier, en finançant du matériel de formation au profit de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, en maintenant leur partenariat avec Solidarité Défense, les « Gueules Cassées » s'attachent à maintenir la reconnaissance et le respect des droits des blessés au service de notre pays.

A cet égard nous restons très vigilants : la loi de programmation militaire votée par le Parlement prévoit en effet le transfert du contentieux des pensions, des tribunaux des pensions vers les tribunaux administratifs avec obligation préalable d'un recours amiable devant un organisme spécialement créé à cet effet. Plusieurs des aménagements que nous avons souhaité voir apporter à ces nouvelles dispositions ont été pris en compte dans les décrets d'application.

Le risque de voir les blessures de guerre ou en service commandé ramenées à un simple accident du travail, trahissant ainsi l'esprit de la loi sur le droit à réparation, n'est hélas, à terme, pas négligeable.

Pendant le même temps nous poursuivons avec nos avocats spécialisés l'enrichissement du site « Code annoté des Pensions Militaires d'Invalidité ». (<https://code.pensionsmilitaires.com>).

L'essentiel de ce très lourd travail sera complété et encore mieux documenté d'ici le mois de mars prochain, ce qui coïncidera avec le centenaire de la promulgation de la loi de 1919 sur les PMI. Nous réfléchissons à la façon dont il sera ensuite perfectionné et mis à jour, au rythme de l'évolution de la réglementation et de la mise en pratique de cette dernière.

Cet ouvrage numérique initié par le Comité d'Entente des Grands d'Invalides de Guerre est maintenant finalisé et financé par la seule UBFT. Il permettra à chaque pensionné de trouver aussi aisément que possible la réponse qu'il peut être amené à se poser concernant l'évolution de sa pension militaire d'invalidité.

Pour ce qui est de la Mémoire, outre notre soutien récurrent au Souvenir français, nous avons poursuivi notre mécénat au profit de la Mission de Centenaire, financé la création d'un Chemin de Mémoire sur la commune de Moussy-le-Vieux et participé aux grandes commémorations nationales.

Nous avons bien sûr entretenu nos liens historiques, étroits et chaleureux avec les Ailes Brisées qui œuvrent dans le même sens que nous et avec la même réactivité et chaleur humaine auprès de leur population et de leurs familles.

Notre Siège social accueille régulièrement ou ponctuellement d'autres associations et fondations du monde combattant ou même des organismes extérieurs, développant ainsi notre rayonnement.

Notre domaine des Gueules Cassées à La Valette-du-Var voit s'y poursuivre l'accueil de nos membres et de leur famille pour des séjours de repos et de loisirs. Les activités de congrès, d'assemblées et de réunions ont été largement développées ainsi que l'hôtellerie, ouverte à tous, qui nous permet de faire évoluer favorablement les résultats financiers du domaine et de faire connaître à un plus grand nombre de personnes ce que sont les Gueules Cassées d'hier et d'aujourd'hui.

En complément, nous nous orientons, dans le cadre d'un chantier pluriannuel qui vient de débiter, vers la construction de quelques appartements, la reconstruction de la piscine et le réaménagement des immeubles existant afin de pouvoir héberger les camarades qui souhaitent s'y installer durablement pour y poursuivre leur existence dans l'ambiance chaleureuse qui prévaut dans la vie de ce site.

Notre EHPAD « Résidence Colonel Picot » est un établissement de grande qualité tant pour l'hébergement que pour la prise en soins des personnes âgées.

Ses 113 chambres sont toutes pratiquement occupées en permanence. Il fonctionne harmonieusement à la grande satisfaction des résidents, de leur famille, des autorités de tutelle, avec une équipe de qualité dévouée et attentive à assurer le bien vivre de chacun.

Notre fondation des « Gueules Cassées », quant à elle, poursuit ses actions de mécénat tournées vers la recherche en matière de techniques chirurgicales crânio-maxillo-faciales. Les témoignages de reconnaissance et de satisfaction émanant des autorités de tutelle, de professionnels de santé et de particuliers en sont une excellente confirmation.

Ces actions sont, vous le savez, rendues possibles principalement grâce à notre actionariat dans le capital de la Française des Jeux. Nous nous efforçons donc, au sein de son conseil d'administration de maintenir le versement d'un dividende régulier et durable. Nous sommes bien entendu très attentifs au processus de privatisation partielle de La Française des Jeux inscrite dans la loi Pacte en cours d'examen par le parlement.

**Vous avez, par le passé, effectué un rachat de cotisation qui vous dispense de son règlement annuel.** Cependant, afin que l'œuvre admirable voulue par nos fondateurs se perpétue, l'Union se doit d'être dynamique, aussi je me permets, dès à présent, de vous rappeler l'importance de participer au scrutin lors de l'Assemblée générale du 13 juin 2019. Nous comptons sur vous.

Je renouvèle, Madame, Monsieur, Cher(e) Camarade, à votre intention et à celles de vos familles, mes vœux sincères et chaleureux pour une excellente année 2019 et une existence aussi paisible que possible.



Henri Denys de Bonnaventure  
Président